

RUE MACKAY

VENTE à l'ENCHERE de terrains et de matériaux de cons-

truction. Vendredi, le 29 Juin 1906, à 10.30 heures A. M.

Sur les lieux, à l'heure et à la date ci-dessus, tous les matériaux de construction d'une maison en pierre et en brique à 3½ étages, expropriée pour l'ouverture de la rue Mackay, depuis la rue Dorchester vers le Sud, seront vendus à l'encan.

Conditions: Argent comptant.

1 p. c. payable pour droits d'encan.

Les matériaux devront être enlevés immédiatement.

Seront aussi vendus sur les lieux, à la même date et à la même heure, les résidus de terrain suivants cédés à la Ville par le propriétaire en rapport avec ladite expropriation, à savoir:

1° Une lisière de terrain situé sur la rue Dorchester dans le quartier Saint-André de la Ville de Montréal, étant la partie Ouest de la sub-division No 21 du lot officiel No 1565 des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de ladite Ville. Borné en front par la rue Dorchester, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Mackay (projetée) et de l'autre côté par la sub-division No 5 dudit No 1565 du cadastre.

2° Une lisière de terrain situé sur la rue Dorchester dans le quartier Saint-André de la Ville de Montréal, étant la partie Nord-est de la sub-division No 21 du lot officiel No 1565 des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de ladite Ville. Borné en front par la rue Dorchester, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Mackay (projetée) et de l'autre par la sub-division No 20 dudit No 1565 du cadastre.

Ainsi qu'il est indiqué sur le plan préparé par M. John-R. Barlow, inspecteur de la Ville, en date du 15 août 1905 et déposé au bureau du trésorier de la Ville.

Conditions: Argent comptant.

1 p. c. payable pour droits d'encan.

Les servitudes actives et passives devront être respectées. Ces terrains sont vendus sujets à la taxe spéciale a être

imposée pour l'ouverture de la rue Mackay.

L.-O. DAVID, Greffier de la Ville.

B_{UREAU} DU GREFFIER DE LA VILLE, HÔTEL DE VILLE, Montréal, 21 juin 1906.

> W.-M. KEARNS, Encanteur.



AVIS PUBLIC

REGLEMENT No. 357

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Ville, a adopté un règlement intitulé "Règlement No. 357 autorisant la Ville à faire certain emprunt en vertu de l'article 344 de la charte"

RENE BAUSET, Greffier-adjoint de la Ville.

Bureau du Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Montréal, 19 juin 1966.



MACKAY STREET

AUCTION SALE of pieces of land and building material on

Friday, 29th June 1906, at 10.30 o'clock A.M.

On the premises, at the above date and hour all the building material of a $3\frac{1}{2}$ story stone and brick house, expropriated for the opening of Mackay street, from Dorchester street, in a southernly direction, will be sold by auction.

Terms: Cash on adjudication.

1% to be paid for auction duty.

The material must be removed immediately.

On the same date and hour, will be sold on the premises those residues of land ceded by the proprietor to the City in connection with the said expropriation to wit:

1°. A strip of land situate on Dorchester street, in the St. Andrew ward of the City of Montreal, being the western part of sub-division lot No. 21 of the official lot No. 1565, of the official plan and book of reference of the St. Antoine ward. Bounded in front by Dorchester street, in rear by a lane, on one side by Mackay street (projected), and on the other side by sub-division 5 of said cadastral No. 1565 of said ward.

2° A strip of land situate on Dorchester street, in the St. Andrew ward of the City of Montreal, being the northeastern part of sub-division lot No. 21 of the official lot No. 1565 of the official plan and book of reference of the St. Antoine ward. Bounded in front by Dorchester street, in rear by a lane, on one side by Mackay street (projected), and on the other side by sub-division 20 of said cadastral No. 1565 of said ward.

As shown on the plan prepared by Mr. J. R. Barlow, City Surveyor, dated 15th August, 1905, and deposited in

the City Treasurer's office. Terms: Cash.

1% to be paid for auction duty.

Active and passive servitudes shall be respected.

The above lots will be sold subject to the special tax to be imposed for the opening of Mackay street.

L. O. DAVID, City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 21st June, 1906.

W. M. KEARNS,
Auctioneer.



PUBLIC NOTICE

BY-LAW No. 357

Public Notice is hereby given that the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 357 to authorize the City to negotiate certain loan under Art. 344 of the Charter."

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 19th June, 1906.